

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

DoP 4268 -1



(1) Produit type : Bois de structure classé à section rectangulaire

(2) Référence du lot : cf. BL ou facture

(3) usage : Bois apte à un usage en construction et pour la fabrication de ponts

(4) Fabricant : SCIERIE EHRSTEIN SAS

2 RUE DE LA SAUER

67510 LEMBACH

(6) Système d'évaluation et de la vérification de la constance des performances : 2+

(7) Spécification technique harmonisée : EN 14081-1 + A1:2011 Organisme notifié : FCBA 0380

(9) Performances déclarées :

Performances déclarées bois non traité	Essence (Code essence)	Classe de résistance mécanique NF EN 1912 NF EN 338 :2016	D'après classe visuelle NF B52-001-1 :2011	Classe de durabilité naturelle EN 350-2 :1994 (Si non traité)	Réaction au feu NF EN 13501-1 +A1 :2013	Résistance au feu EN 13501-2 :2016
	Sapin-Épicéa (WPCA)	C24	ST-II	4 _F ; SH _{HY} ; SH _A ; S _T	D-S2, d0	NPD
	Sapin-Épicéa (WPCA)	C18	ST-III	4 _F ; SH _{HY} ; SH _A ; S _T		NPD
	Douglas (PSMN)	C24	ST-II	4 _F ; SH _{HY} ; SH _A ; S _T		NPD
	Douglas (PSMN)	C18	ST-III	3-4 _F ; SH _Y ; S _A ; S _T		NPD
	Mélèze (LADC)	C18	ST-III	3-4 _F ; SH _Y ; S _A ; D _L ; S _T ; S _{MA}		NPD
	Chêne (QCXE)	D18	3	2 _F ; S _A ; M _T		NPD

Performances déclarées bois traité (PT) Classe 2	En cas de traitement par produit de préservation EN 15228:2009 Cf. désignation des articles traités sur facture et/ou BL L	
	Type de traitement et de produit de préservation	Par trempage XYLOPHENE EX 2002 PLUS
	Classe de pénétration	NP1
	Valeur de rétention	8,7 gr/ŕn
	Agents biologiques visés	Pourriture cubique, capricornes, lyctus, vrillettes, termites
	Émission de substances dangereuses	NPD

L'organisme notifié réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du Contrôle de la Production en Usine.

En conséquence, le certificat n° 0380-CPR-4268 est délivré à l'entreprise désignée au point 4.

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées, point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Les sciages traités ne peuvent pas être utilisés pour un usage en structure de jeu ni en mobilier
(Cf règlement d'exécution 2023/2596 -01/07/2024)

Pour le fabricant, et en son nom par M. JACKY ERHSTEIN, (co-dirigeant) de l'entreprise.

Lembach, le 30 avril 2025

Signature et cachet de l'entreprise